

**Registre des décisions prises par la directrice générale  
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe  
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction  
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***

**Le 10 août 2020**

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

**Adoption du rapport des décisions prises par la directrice générale le 8 juillet 2020.**

DG-20-08-115 M<sup>me</sup> Caroline Dupré, directrice générale, adopte tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 8 juillet 2020.

**Nomination**

DG-20-08-116 M<sup>me</sup> Caroline Dupré procède à la nomination de M<sup>me</sup> Diane Racine au poste de directrice de l'école Saint-Charles-Garnier, à 100 %, et ce, en date du 16 juillet 2020.

**Démission**

DG-20-08-117 M<sup>me</sup> Caroline Dupré prend acte de la démission de M. Éric Chapdelaine, directeur adjoint de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, à compter du 7 août 2020 au soir, et le remercie pour ses services.

**Critères pour le transport scolaire 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE les règles de santé publique édictées dans le cadre de la pandémie limitent le nombre d'élèves par autobus;

CONSIDÉRANT QUE ceci fera en sorte qu'il ne sera pas possible, pour l'année 2020-2021, de transporter tous les élèves qui l'étaient habituellement, en fonction de la *Politique sur le transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes*;

CONSIDÉRANT QU' il y a donc lieu de revoir les critères d'accès au transport scolaire pour la présente année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité conseil en appui à la direction générale – composé d'un représentant du comité de parents et d'un représentant de chacun des syndicats et des associations de personnel – a été consulté sur ces critères, le 7 juillet dernier;

**Registre des décisions prises par la directrice générale  
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**  
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction  
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Directrice  
générale

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de transport de même que le comité de parents ont été consultés sur ces critères, le 8 juillet;

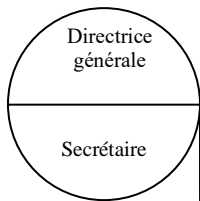
M<sup>me</sup> Caroline Dupré, directrice générale, édicte ce qui suit pour l'année scolaire 2020-2021, nonobstant la *Politique sur le transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes*:

DG-20-08-118

- le transport scolaire ne sera plus assuré:
  - o dans le cadre d'une dérogation d'un jour de l'adresse habituelle de transport;
  - o pour les élèves du programme Passe-Partout;
  - o dans le cadre d'un déplacement prolongé à l'extérieur;
  - o pour les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes (à l'exception des élèves inscrits dans les programmes d'intégration sociale et d'intégration socioprofessionnelle);
  - o pour les élèves du primaire résidant entre 1 609 et 2 000 mètres ou moins de l'école et les élèves du secondaire résidant entre 1 609 et 2 500 mètres ou moins de l'école;
  - o vers une deuxième adresse (l'adresse de la résidence au sens de la *Politique* est privilégiée);
  - o pour les élèves fréquentant régulièrement un service de garde trois jours ou plus par semaine;
  - o vers un milieu de stage;
- advenant le cas où, dans un circuit donné, des places demeurent disponibles à la suite de l'application des critères qui précèdent, ces places seront accordées dès le début de l'année, dans l'ordre inverse de ces critères.

**Protocole d'entente avec la Ville d'Acton Vale – Aménagement d'un terrain de basketball à la polyvalente Robert-Ouimet**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) permet à une municipalité de conclure une entente avec un centre de services scolaire dans le but d'accomplir en commun l'exécution de travaux;



**Registre des décisions prises par la directrice générale  
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**  
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction  
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

- CONSIDÉRANT QUE les parties et la direction de l'école désirent établir une entente relative à l'aménagement d'un parc de basketball sur le terrain du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (ci-après « l'Entente »), sur une partie du lot 5 901 669;
- CONSIDÉRANT le partenariat entre le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe et la Ville d'Acton Vale à la suite du projet d'aménagement d'un terrain de basketball à la polyvalente Robert-Ouimet;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe s'engage à ne pas faire d'intervention sur le site sans autorisation préalable de la Ville;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien et la réparation du parc de basketball et de tous les équipements qu'elle aura installés sur le site pendant la durée de l'Entente et de ses renouvellements. Ces équipements, de même que le mobilier urbain placés sur le site, demeurent la propriété de la Ville;
- CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente sera rédigé pour le partage des services;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage, sur demande du CSSSH, à accorder à celui-ci des heures d'utilisation prioritaires du parc de basketball pendant la période horaire scolaire d'ouverture de la polyvalente Robert-Ouimet (PRO), soit du lundi au vendredi de 8h à 16h, dans la mesure où une telle demande est formulée avant le 15 juillet de chaque année auprès du gestionnaire de l'Entente;

DG-20-08-119

M<sup>me</sup> Caroline Dupré, directrice générale, accepte de signer les documents relatifs au projet d'aménagement d'un terrain de basketball sur le terrain de la polyvalente Robert-Ouimet par la Ville d'Acton Vale et de désigner M. Jean-François Soumis, directeur du Service des ressources matérielles, comme représentant du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, aux fins d'application du protocole d'entente avec la Ville d'Acton Vale.

---

Directrice générale

---

Secrétaire général

